

Plan d'actions Ev@lang
Partenariat entre l'académie de Besançon
et l'université de Franche comté
Unité d'enseignement (UE) Engagement Ev@lang

CAHIER DES CHARGES
et fiche de candidature

ÉCOLE

Définition du dispositif de partenariat

Ce dispositif a pour but de créer un partenariat entre l'Université de Franche-Comté et les écoles élémentaires et/ou primaires de l'Académie de Besançon afin de faire intervenir dans des classes des étudiants possédant des compétences linguistiques avérées.

Les étudiants sélectionnés pour le dispositif devront posséder a minima le niveau B2 dans la maîtrise de la langue anglaise, et co-interviendront avec l'enseignant titulaire dans les écoles des zones rurales ou périurbaines proches de leur bassin de vie ou de leur bassin d'études à raison d'une heure hebdomadaire par classe de janvier à mai.

Objectifs

Ce projet est élaboré dans le but d'exposer plus longuement les élèves à la langue cible, afin de développer leurs capacités linguistiques pendant leur parcours scolaire, ce qui contribuera à consolider leurs apprentissages et élever le niveau de compétences en fin de collège.

Le dispositif a également pour objectif de permettre aux étudiants de vivre une première expérience de co-intervention dans l'enseignement des langues vivantes dans le cadre de séquences d'apprentissage sous la responsabilité d'un enseignant auprès de classes de cycle 3 (CM1-CM2).

Cadre du partenariat

Pour l'université de Franche-Comté

Ce dispositif s'inscrit dans l'unité d'enseignement libre (UEL) Engagement étudiant. Cette UEL permet à l'étudiant d'obtenir jusqu'à 0,2 points supplémentaires sur sa moyenne de semestre ou des crédits supplémentaires. Il reçoit également un supplément au diplôme.

Pour les écoles de l'académie de Besançon

Ce dispositif est une prestation supplémentaire qui peut s'inscrire dans le cadre du dispositif EMILE (Enseignement d'une Matière Intégrée à une Langue Étrangère).

Présentation du dispositif – temps d'intervention et rôle de l'étudiant

Le rôle de l'étudiant consiste à co-intervenir avec l'enseignant titulaire, pour plusieurs séances d'enseignement de la langue vivante ; à partir d'un projet coconstruit qui nécessitera des moments de préparation, de concertation et de régulation entre l'étudiant et l'enseignant.

L'étudiant intervient à raison d'une heure de co-intervention par classe et par semaine entre janvier et mai, en fonction de sa disponibilité.

Ces séances se dérouleront dans une des disciplines suivantes : EPS, sciences, histoire-géographie, arts plastiques, éducation musicale.

Des séances de préparation des interventions sont à prévoir en amont et une à deux séances d'observation et de prise de contact avec la classe auront lieu en décembre.

L'enseignant et l'étudiant travaillent en binôme pendant la séance, l'étudiant ne peut être laissé seul en charge de la classe.

Profil des étudiants pouvant participer au projet

L'étudiant en 3^e année de licence doit avoir au minimum un niveau d'anglais B2 (niveau requis en fin de terminale) et doit pouvoir s'exprimer en anglais avec aisance à l'oral, étant un modèle linguistique pour les élèves.

L'étudiant pourra intervenir dans une à deux classes facilement accessibles sans être motorisé, proches de son bassin de vie ou de son bassin d'études.

Il ne pourra prétendre au remboursement des frais de déplacement occasionnés par ses interventions dans le cadre du projet.

L'étudiant s'engage à participer au dispositif sur toute la durée de sa mission.

L'étudiant s'engage également à se conformer au règlement intérieur de l'école dans laquelle il co-intervient.

L'étudiant s'engage à respecter les règles du droit à l'image :

Toute captation et publication de l'image d'une personne suppose son autorisation préalable par écrit.

- Pour les élèves mineurs, **l'accord des parents est nécessaire** pour la prise de vue et pour la diffusion des photographies ou vidéos.
- **Les supports de publication doivent être précisés.** Ainsi, l'autorisation donnée pour la publication de la photographie d'un élève dans le journal de l'école ne vaudra pas pour sa diffusion sur un site Internet s'il n'est pas mentionné dans l'autorisation.
- Des parents peuvent accepter la prise de vue, mais refuser la diffusion des clichés.

Coordination du dispositif

Pour l'académie de Besançon

Pour l'année scolaire 2024-2025, la coordination académique du dispositif est assurée par une inspectrice de l'éducation nationale référente académique langues vivantes 1^{er} degré, Madame Aline GRANDI (IEN Montbéliard 3) en lien avec une enseignante certifiée chargée de mission Ev@lang auprès des IA-IPR d'anglais, Madame Cathy JOUBERT.

Rôles des coordinatrices académiques :

- Recueillir les candidatures des classes souhaitant prendre part au dispositif ;
- Établir conjointement avec le coordinateur de l'UEL, la liste des binômes enseignants / étudiants selon les critères de proximité géographique et de discipline enseignée.
- Assurer le suivi du dispositif : faciliter les liens entre les enseignants et les étudiants, communiquer avec le coordonnateur de l'UEL.
- Recueillir les fiches-bilans transmises par les enseignants des classes ayant participé au dispositif et les transmettre au coordonnateur de l'UEL.

Étapes du processus et calendrier

En septembre

Les enseignants intéressés par le partenariat remplissent le formulaire ci-joint et le transmettent aux coordinatrices académiques qui se chargera de le transmettre au coordinateur de l'UEL. Le coordinateur de l'UEL sollicite la candidature d'étudiants volontaires pour participer au dispositif.

En octobre

Le coordinateur de l'UEL organise la sélection des étudiants via des tests. Les coordinatrices académiques établissent la liste des classes dont les enseignants se sont portés candidats pour bénéficier du dispositif.

En novembre

Le coordinateur de l'UEL et les coordinatrices académiques établissent la liste des binômes enseignants / étudiants selon les critères de proximité géographique et de discipline enseignée. Ils communiquent ensuite aux enseignants et aux étudiants les partenaires qui leur sont attribués. Les étudiants et les enseignants se rencontrent pour faire connaissance et établir les bases de leur partenariat. Le projet est présenté aux parents par les enseignants et lors du premier conseil d'école.

En décembre

Des temps de préparation des séances sont organisés par les binômes enseignant-étudiant. Des temps d'observation permettent aux étudiants de faire connaissance avec les classes (Prévoir une à deux séances d'observation).

De janvier à mai (des vacances de Noël aux vacances de Printemps)

Les séances de co-intervention se déroulent dans la ou les classes sur une durée de 12 à 14 séances.

Si l'étudiant intervient dans deux classes différentes, il co-interviendra dans une des classes pendant 6 à 7 semaines consécutives, puis dans l'autre classe pendant les 6 à 7 semaines restantes.

Il est également possible que l'étudiant intervienne pendant 6 à 7 semaines consécutives dans deux classes.

Le nombre total de séances de co-intervention est au minimum de 12 et au maximum de 14.

Au fur et à mesure du déroulement des interventions, un dialogue est établi entre l'étudiant, le coordonnateur de l'UEL, les coordinatrices académiques, le ou les enseignants et le conseiller pédagogique en langues vivantes pour assurer la communication dans le dispositif.

En cas de difficultés rencontrées au cours du dispositif, merci d'en référer au conseiller pédagogique de circonscription ou départemental en charge des LV qui transmettra aux coordinatrices académiques.

Bilan et reconnaissance de l'engagement de l'étudiant

En juin

La participation de l'étudiant est attestée dans une fiche-bilan qui est transmise au coordonnateur de l'UEL à la fin de la période d'intervention.